

Déclaration de l'Élan Commun au CSA Forêt-Agriculture du 4 juin 2026

CSA Forêt-Agriculture du 4 juin 2026 Déclaration de l'Élan Commun

Le dialogue social au ministère de l'agriculture est fortement dégradé depuis trop longtemps. L'intersyndicale du ministère a décidé de boycotter le CSA ministériel du 5 mai en raison notamment de l'absence de réponse aux alertes concernant les situations individuelles ou collectives, au déni de réalité, aux reports de dernière minute et aux problèmes d'organisation, comme expliqué dans le [communiqué intersyndical](#).

Les exigences pour la reprise du dialogue social ont été listées et devront être vérifiées lors du prochain CSA ministériel des 9 et 10 juin. En attendant, l'Élan commun comme d'autres organisations syndicales, poursuit son boycott des instances nationales.

Au CSA Forêt Agriculture et à sa Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail (F3SCT) nous sommes confrontés aux mêmes problématiques. Les difficultés rencontrées par les services et les agents sont insuffisamment prises en compte, voire minimisées. L'administration, notamment sous la pression du corps préfectoral, semble avant tout focalisée sur l'atteinte de ses objectifs opérationnels, comme le versement des aides de la PAC dans les délais, allant jusqu'à instaurer une forme de comparaison entre les DDT(M), sur leur rapidité de traitement des dossiers, sans considération suffisante pour les conséquences sur les conditions de travail des agents. En ce qui concerne les documents qui servent aux réunions, ceux-ci sont envoyés très tardivement (parfois la veille au soir), alors que le règlement intérieur du CSA prévoit qu'ils soient envoyés au moins 8 jours avant...En amont d'une précédente

réunion, un GT de préparation avait eu lieu, listant les points que les organisations syndicales souhaitaient voir aborder. L'ordre du jour finalement établi n'avait repris qu'une faible proportion des sujets demandés. Toutes les questions n'avaient pas été transmises aux représentants des différents services invités à la réunion. Les sujets forestiers sont souvent traités rapidement en fin d'instance et alors que les personnes représentant la sous-direction forêt ne sont pas présentes au début des réunions, lors des déclarations liminaires des organisations syndicales lors desquelles les problématiques sont remontées.

Les conditions d'organisation et de déroulement des instances, dont le CSA Forêt Agriculture, la F3SCT et les groupes de travail associés, ne permettent pas un dialogue réel, au service de l'amélioration des conditions de travail dans les services et des agents. Ainsi, l'Élan commun boycotte ce CSA forêt-agriculture du 4 juin 2026, de même que les autres instances jusqu'au 9 juin 2026 (date du prochain CSA ministériel), et exige des garanties immédiates et concrètes pour le rétablissement d'un dialogue social de qualité respectueux des agents et de leurs représentants.

Vos représentants Élan Commun au CSA FA :

[coordonnées des représentants élan commun](#)

Titulaires : Sandrine DIOT et Jean-Philippe DANIEL

Suppléants : Clément DUGUE et Michaël FORICHON

[Voir en plein écran](#)

[Aller au contenu PDF](#)